

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 32 (1975)
Heft: 9

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

Pro Juventute

Action 7

La Fondation Johann Wolfgang von Goethe de Bâle vient de nous faire savoir que le Jury Européen du Prix et de la Médaille d'or Albert Schweitzer a décidé, à l'unanimité, de décerner le Prix Albert Schweitzer (4000 fr.) aux jeunes de l'Action 7, pour l'année 1975.

En attribuant ce prix la Fondation Johann Wolfgang von Goethe a voulu souligner l'action exemplaire des jeunes gens de l'Action 7 qui œuvrent dans un esprit de compréhension et de solidarité entre les hommes. La remise du Prix aura lieu le 2 octobre à Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

Les timbres 1975

Du fait de l'émission de sa série de timbres de cette année, Pro Juventute se trouve dans une situation tout à fait particulière: à fin 1974 déjà, les PTT avaient, comme on le sait, annoncé une augmentation des taxes postales pour la Suisse à partir de janvier 1976; cependant ce n'est que maintenant au cours de la session d'été que les chambres fédérales ont décidé l'augmentation des tarifs, mais cette décision ne pourra être applicable qu'à l'automne, après échéance du délai de référendum.

Pour nous éviter de devoir attendre pour faire imprimer une série de timbres dont la valeur d'affranchissement ne concorderait peut-être pas avec les nouveaux tarifs, les PTT ont consenti, ce dont Pro Juventute leur est sincèrement reconnaissante, à la solution suivante: en plus des valeurs d'affranchissement habituelles de 15, 30, 50 et 60 ct., les PTT ont créé un timbre supplémentaire de 10 ct., qui, en cas d'augmentation des taxes postales, peut être utilisé comme valeur d'affranchissement complémentaire.

Les séries de timbres ne peuvent pas être improvisées; elles nécessitent au contraire des préparatifs longs et soigneux. A un moment où il s'agit de savoir s'accommoder aux circonstances, la création d'un timbre complémentaire nous semble être une sorte «d'œuf de Colomb». L'acheteur de timbres Pro Juventute n'aura donc pas à craindre que les timbres qu'il achètera en novembre/décembre ne soient plus utilisables plus tard: le timbre complémentaire de 10 ct. permettra d'affranchir correctement des imprimés, cartes et lettres.

Au point de vue philatélique, le nouveau timbre de 10 cts a aussi son importance: son sujet est une «brante postale» dans laquelle, jusqu'en 1832, les facteurs transportaient le courrier de Sarnen jusqu'à Alpnachstad, Hergiswil et Lucerne en passant par le Renggpas. Ce sujet ornera également l'enveloppe spéciale émise à l'occasion de la journée du timbre.

Exposition au musée des arts et métiers de Zurich du 14 juin au 20 septembre 1975

A cette exposition, l'attention du visiteur est attirée par une maquette à l'échelle 1:1. Les habitants du quartier Oberstrass, Zurich, ont imaginé quelque chose de très particulier et l'ont réalisé avec idéalisme et après avoir surmonté de nombreux obstacles (également administratifs): «un joyeux été dans la Culmann-Stapfer-Strasse». Le but de cette exposition est de montrer de quelle façon il est possible d'améliorer la qualité de la vie dans nos rues et nos villes, comment on peut rendre un quartier à nouveau vivant, pour tous ses habitants, mais plus particulièrement pour les enfants et les personnes âgées. En ce qui concerne la Culmann-Stapfer-Strasse, il s'agit particulièrement de stimuler d'une vie nouvelle un quartier qui est menacé de dépeuplement du fait qu'il se trouve près du centre de la ville. On voudrait essayer tout un été d'animer la rue, de lui redonner sa vie d'autrefois, avec des petits magasins, des lieux de rencontre et des possibilités de jeux.

Pro Juventute qui, depuis plusieurs années déjà, poursuit des buts semblables, a aussi été enthousiasmée par cette idée et a mis à la disposition de l'équipe de la Culmann-Stapfer-Strasse qui dirige cette campagne, un de ses collaborateurs expérimentés.

Parmi les activités incroyablement nombreuses prévues, nous avons relevé: Devant l'école une grande voile sera déployée sous laquelle les enfants pourront jouer même en cas de mauvais temps. La salle de gymnastique sera mise à disposition pour des expositions ou pour d'autres usages en cas de pluie; sur un tronçon de la rue, les enfants pourront faire du patin à roulettes et de la trottinette sans restriction, et sur les trottoirs seront installées des tables avec de grands parasols pour divers usages: marché, bricolage, jeux; un autre tronçon de la rue, bien entendu encadré de tables et de bancs, sera destiné aux jeux de rue d'autrefois (pour adultes également);

dans un garage, un gros four électrique sera installé; le boulanger du quartier cuira et vendra là sa marchandise. «Grâce» à quelques oppositions, toute la rue n'a malheureusement pas pu être fermée au trafic. Des activités seront donc transférées dans les arrières-cours. Il y aura là une baraque constituant un atelier pour le travail des métaux. Dans la cour de la menuiserie, une place de construction sera destinée aux enfants. Ceux-ci pourront dessiner à la craie sur les places de stationnement laissées libres. L'église, l'esplanade devant l'église et le jardin de la cure, seront inclus dans le programme qui prévoit d'organiser des escalades de clochers, des concerts, des séances de lecture, des sérénades. Un atelier pour les enfants et les adolescents sera installé sur l'esplanade de l'église. Un sculpteur du quartier doit y installer son atelier sous une tente accessible à tous, et y travailler là pendant les mois d'été. Il ne faut oublier le grand pré qui offre trois possibilités d'utilisation: terrain de sports et de jeux, arène pour les représentations de plein air, surface de jeux pour enfants de 6 à 12 ans.

Ce qui est remarquable, c'est que tout ce programme n'est pas prévu pour un week-end seulement mais pour tout un été. Ce joyeux été sera-t-il suivi d'un joyeux hiver? Il faut l'espérer... C'est un nouvel essai pour tenter «d'humaniser» nos villes.

Collaboration entre Pro Juventute et Pro Infirmis

L'association suisse Pro Infirmis et la fondation suisse Pro Juventute ont fixé comme suit les limites de leurs compétences concernant l'aide aux enfants handicapés, caractériels ou inadaptés (extraits de la feuille d'informations):

Pro Infirmis s'occupe exclusivement de handicapés, enfants et adolescents aussi bien qu'adultes. En tant qu'œuvre privée, Pro Infirmis exerce ses activités dans un cadre plus restreint que l'Assurance invalidité. Pro Infirmis ne peut s'occuper que des personnes atteintes d'une invalidité permanente (elle ne peut donc prendre en considération les malades, malades chroniques et malades psychiques).

Pro Juventute s'occupe de la jeunesse dans son ensemble, donc aussi des enfants et adolescents malades ou dont la santé est en danger, de ceux qui sont caractériels ou inadaptés. Les collaborateurs de Pro Juventute peuvent fournir à celui qui demande des conseils, l'occasion d'expliquer ses difficultés, faire un examen de la situation financière de l'intéressé avec l'accord de celui-ci, fournir des informations concrètes sur les possibilités d'aide de la fondation Pro Juventute (par exemple informations sur les placements dans des homes, les consultations conjugales ou pédagogiques, l'examen des cas pour la garde des enfants lors d'un divorce ainsi que l'assistance en général). Les consultations spécialisées ou l'assistance intensive ne sont pas de leurs compétences. Ils indiquent aux intéressés les adresses des spécialistes ou institutions compétentes.

Pro Infirmis s'occupe principalement de conseiller et d'assister les enfants handicapés ainsi que leurs familles. Pro Juventute signale aux services sociaux cantonaux de Pro Infirmis, en accord avec les parents, les cas d'enfants handicapés dont elle aurait connaissance, de même que les cas d'adultes handicapés; ceci dans un délai aussi court que possible, afin que l'aide financière, en cas de besoin, et les mesures d'assistance spéciales opportunes puissent être appliquées: conseils aux familles, conseils de pédagogie curative pour enfants en bas âge, formation scolaire spéciale, etc.

Pro Infirmis ne peut en aucun cas accorder d'aide financière ou sociale aux enfants légèrement handicapés n'ayant pas droit à l'assurance invalidité, ainsi qu'aux enfants malades. Si nécessaire, Pro Infirmis aide à rechercher un organisme pouvant apporter une aide financière ou sociale.

Pro Juventute oriente vers les services de consultation et de traitement spécialisés existants, les familles d'enfants légèrement handicapés (strabisme, myopie, anomalies dentaires, c'est-à-dire handicaps ne donnant pas droit aux prestations de l'AI), de même que les enfants malades et malades chroniques (par exemple tuberculose, asthme, allergies, troubles du développement). La fondation contribue subsidiairement au financement des mesures d'assistance nécessaires.

Pro Infirmis peut, en cas de besoin et lorsque d'autres moyens d'aide font défaut, accorder des subsides financiers pour des séjours d'observation (mais pas pour des séjours en home) et pour des traitements psychothérapeutiques ambulatoires.

Pro Juventute ainsi que d'autres services publics et privés d'aide à la jeunesse (services sociaux, offices des mineurs, services de protection de la jeunesse, offices médico-pédagogiques, Caritas, Mouvement enfance et foyer et d'autres institutions privées) s'occupent des enfants et adolescents caractériels ou inadaptés ainsi que de leurs familles. Pour le financement des mesures d'aide indispensable, Pro Juventute accorde une aide subsidiaire; l'assistance et les conseils sont donnés par des spécialistes.

La feuille d'informations détaillée peut être demandée au secrétariat général de Pro Juventute, Seefeldstrasse 8, 8008 Zurich, tél. 01/32 72 44.